



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

www.cdg38.fr

RÉUNION D'INFORMATION : LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Association des Maires de l'Isère

- > Pôles : Prévention des Risques Professionnels
- > Dates : 28 juin 2016 (St Martin d'Hères)
- > Contacts: Frédéric Castoldi, fcastoldi@cdg38.fr
Marion Huguet, mhuguet@cdg38.fr

**La prévention
des risques
professionnels
dans une
collectivité**





LES ENJEUX DE LA PREVENTION

- Santé et sécurité des agents

- Image de la collectivité et qualité de service public

Humains

Sociaux

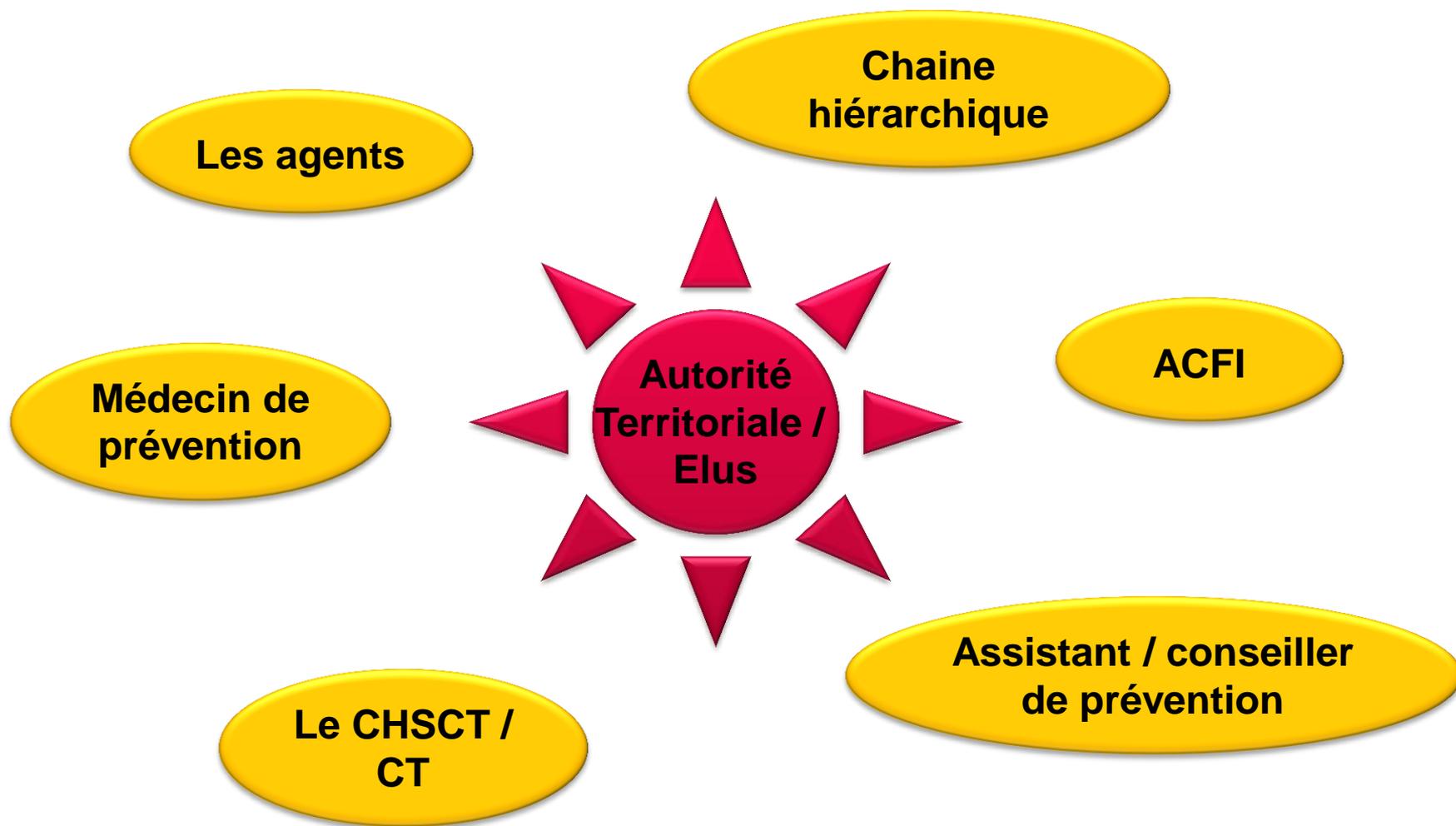


- Responsabilité civile et/ou pénale de la collectivité ou de ses représentants

Juridiques

Financiers

- coûts directs et indirects (absentéisme, réparation des AT/MP)





CDG 38

PRINCIPALES OBLIGATIONS REGLLEMENTAIRES

Acteurs

**Evaluation des
risques**

**Analyse des
accidents**

**Équipements
de travail**

**Programme
de prévention**

Formations

Accessibilité

GUIDE DES FORMATIONS EN HYGIENE ET SECURITE

1. Ergonomie ,
prévention et
environnement de
travail

4. Utilisation de
produits

7. Restauration

2. Secourisme

5. Risques
électriques

8. Travail en hauteur

3. Conduite /
utilisation d'engins
petits équipements

6. Sécurité incendie

9. Vérifications
périodiques



EXEMPLE D' ACTIONS

- Rédaction et communication de consignes pour l'utilisation des produits d'entretien
- Rédaction d'un règlement intérieur
- Mise en place des vérifications périodiques pour les engins et équipements de levage
- Achat et port d'EPI adaptés aux travaux d'entretien des Espaces Verts
- Projet « signalisation temporaire » (sensibilisation des agents, achat du matériel nécessaire, création d'une procédure / consigne de mise en sécurité des agents sur la voie publique).



OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (accessibilité des ERP, des transports, des communes et de leurs services...)

Loi du 5 aout 2015 : Obligation de rédiger un Ad'AP - Agenda d'Accessibilité Programmée

- Délais repoussés au-delà de 2015 mais engagements renforcés
- Date limite de dépôt de l'Ad'AP : 27 septembre 2015 – validation par la préfecture
- Calendrier précis et engagement financier - Délais de réalisation des travaux : 3-6-9 ans, selon la taille et la complexité

Diagnostic accessibilité (interne ou prestataire spécialisé) – CT/CHSCT

AIDES FINANCIERES DU FIPHFP

Nombre d'agents	< 19	20 à 49	50 à 199	200a 349
Plafond des aides	50 000 €	100 000 €	150 000€	200 000 €
Avis préalable	Diagnostic et avis du CT/CHSCT			
Financement*	100 % du montant demandé pour locaux à usage exclusivement professionnel		50 % du montant demandé pour locaux à usage mixte (professionnel et public)	

ACCOMPAGNEMENT PAR LA MISSION HANDICAP

- Aide au montage du cahier des charges du diagnostic
- Identification des travaux finançables
- Conseil sur le montage des dossiers de financement FIPHFP et sur la saisie des demandes

CONTACT MISSION HANDICAP

Christelle PORTA cporta@cdg38.fr

Christine TEYSSIER cteyssier@cdg38.fr



Programme de soutien aux travaux d'accessibilité des locaux professionnels

Nombre d'agents	< 19	20 à 49	50 à 199	200 à 349
Plafond des aides	50 000 €	100 000 €	150 000€	200 000 €
Avis préalable	Diagnostic et avis du CT/CHSCT			
Financement*	100 % du montant demandé pour locaux à usage exclusivement professionnel			
	75 % du montant demandé pour locaux à usage mixte (professionnel et public)		50 % du montant demandé pour locaux à usage mixte (professionnel et public)	

* Dans la limite du plafond attribué



Accueil > SANTÉ et SÉCURITÉ > Sécurité au travail

 **SANTÉ ET SÉCURITÉ**

Santé au travail

- > Une équipe pluridisciplinaire
- > Réglementation
- > Actions en milieu de travail
- > Visites médicales
- > Temps connexe
- > Conventions / Charte

Instances médicales (Comité médical - Commission de réforme)

- > Comité médical
- > Commission de réforme
- > Médecine agréée

Maintien dans l'emploi

- > Aménagement de poste
- > Dispositifs d'accompagnement
- > Équipe d'appui
- > Étapes du maintien et du reclassement
- > Reconnaissance du handicap

Pôle psychosocial

- > Psychologues du travail
- > Assistantes sociales

Sécurité au travail

- > Missions
- > Obligations de l'employeur
- > Document unique
- > Comment nous vous accompagnons
- > Acteurs de prévention
- > CHSCT

Sécurité au travail

Prévention des Risques Professionnels : parlons en ... / ... agissons ensemble

La prévention n'est pas qu'une réponse ponctuelle à un besoin temporaire. Nous vous accompagnons à chaque étape, afin de construire avec vous une démarche de prévention des risques professionnels cohérente et pérenne.

L'équipe du Pôle Prévention des Risques Professionnels

Marion HUGUET (ingénieur, responsable)
Stéphane BEUIL (ingénieur)
Sandra MAHE (ingénieur)
Corentin GERARD (ingénieur)

Nos engagements

- Des prestations souples et adaptées à vos besoins
- Une mobilité sur l'ensemble du territoire
- Des objectifs et des modalités d'intervention définis en concertation
- L'expertise et la compétence de professionnels de la prévention et des collectivités
- Des intervenants inscrits dans une réelle démarche pluridisciplinaire de prévention
- Des méthodes et des outils éprouvés

Ressources expertes – documentation pratique

Que vous soyez élu, responsable de service ou acteur de la prévention, le pôle met à votre disposition des modèles de documents et des fiches thématiques.

Ces documents vous accompagnent dans la mise en œuvre de votre démarche de protection de la santé / sécurité des agents et de formalisation de vos outils.

Retrouvez les différentes documentations pratiques en cliquant ci-dessous :

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

ACTEURS en SANTÉ et SÉCURITÉ au travail

ACTIVITÉS et RISQUES



CALENDRIER DES CONCOURS

BOURSE DE L'EMPLOI

 **DERNIÈRES ACTUS**

RH SÉCURITÉ

31/05/2018

Réunion sur la prévention des risques professionnels dans les collectivités de moins de 50 agents

[Lire l'actu >>>](#)

SÉCURITÉ

28/04/2018

Évaluer les risques professionnels pour mieux les prévenir... demandez la trame !

[Lire l'actu >>>](#)

SÉCURITÉ

31/03/2018

Accident de service ? Pensez à enquêter...

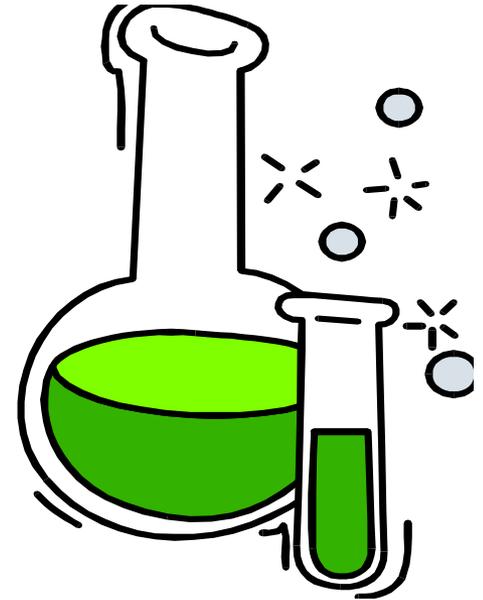
[Lire l'actu >>>](#)

Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels



Le DANGER

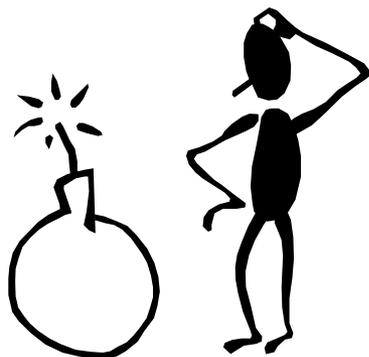
Ça peut exploser!



Le danger est ce qui menace ou qui met en péril

Exemples : bruit, électricité

Le RISQUE



Ça peut faire mal !

Le risque est la rencontre de l'homme
et du danger.

RISQUE = DANGER x EXPOSITION

TOUR D'HORIZON DES RISQUES PROFESSIONNELS



TOUR D'HORIZON DES RISQUES PROFESSIONNELS



TOUR D'HORIZON DES RISQUES PROFESSIONNELS



TOUR D'HORIZON DES RISQUES PROFESSIONNELS



TOUR D'HORIZON DES RISQUES PROFESSIONNELS



TOUR D'HORIZON DES RISQUES PROFESSIONNELS



TOUR D'HORIZON DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ambiance climatique
Produits chimiques

Machines **Bruit**

Hauteur Outils Stress

Plain-pied Vibrations

Manutention Incendie **Agression**

Explosion

Electricité **Chute d'objets**

Eclairage **Engins**

Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001

- Formaliser l'évaluation des risques dans un « document unique » qui peut être un classeur et ou un support informatique...
- Mettre à jour ce document
 - Au moins chaque année,
 - Lors de toute décision d'aménagement important (postes, locaux, outillages),
 - Pour toute information supplémentaire.
- Une démarche à mener en mode projet
- Pour un bon déroulement de la démarche :
 - Engagement de la collectivité
 - Démarche collective, avec la participation de tous les acteurs impliqués
 - Mise en place d'un comité de pilotage pour définir la démarche et en assurer le suivi
 - Mise en place de groupes de travail pour réaliser l'évaluation des risques sur le terrain

DE L'ÉVALUATION AU PLAN D'ACTION



- Définir les **unités de travail** :

Choix du sens
en fonction de
la situation



- Poste isolé
- Equipe de travail
- Situation de travail
présentant les
mêmes
caractéristiques
- Bâtiment
- Activité

- Identifier et décrire les activités

Agent technique

Fiche « Risques de chute de hauteur »

<i>Activité ou tâche concernée</i>	<i>Description de la situation</i>
Taille des arbres	Les agents utilisent une échelle et ne portent pas de harnais de sécurité



CDG 38

DE L'ÉVALUATION AU PLAN D' ACTIONS

- Identifier et décrire les activités

Secrétaire de mairie

Fiche « Risques liés au travail sur écran »

<i>Activité ou tâche concernée</i>	<i>Description de la situation</i>
Travail de bureau	2 agents travaillent sur écran quotidiennement. Les écrans sont bien positionnés

- Evaluer les risques
 - 3 critères :
 - La **gravité** du dommage humain (G)
 - La **maîtrise** du risque (M)
 - La **fréquence** d'exposition (F)
 - 4 niveaux de cotation : 1, 4, 7, 10
 - Risque = $G \times M \times F$
 - La cotation permet de hiérarchiser les risques et de prioriser les actions

- Evaluer les risques

Agent technique

Fiche « Risques liés au travail en hauteur »

<i>Risques</i>	<i>G</i>	<i>F</i>	<i>M</i>	<i>R*</i>	<i>Moyens de prévention existants</i>	<i>Moyens de prévention à prévoir</i>
Chute de hauteur	10	4	10	400		Formation aux techniques d'élagage

UNE TRAME DISPONIBLE

www.cdg38.fr

Classeur excel:

- Rappel méthodologique
- Notice de la grille
- Critères de cotation
- 23 risques pré-identifiés avec cotation de la gravité
- 10 unités de travail pré-définies

Microsoft Excel - 2016_04_26_trame_du (1) [Mode de compatibilité]

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
RISQUES	DANGER	DESCRIPTION DE LA SITUATION	MOYENS DE PREVENTION	FREQUENCE	NIVEAU DE GRAVITE	NIVEAU DE MAITRISE	COTATION DU RISQUE	PROPOSITION D'AMELIORATION	PILOTI	COUT	DELAJ
1. CHUTE DE PLAIN-PIED	Sol glissant (produits répandus, conditions climatiques)				7		0				
	Sol inégal (marche, rupture de pente)				7		0				
	Pavétement de sol dégradé (aspérité, trou, dalles sécurité descellées)				7						
	Passage étroit ou longeant des zones dangereuses				7						
	Utilisation d'escaliers				7						
	Passage encombré				7		0				
2. CHUTE DE HAUTEUR	Travail en hauteur (toiture, façade, terrasse, arbre...)				10		0				
	Utilisation de moyens d'accès en hauteur (échelle, escabeau, échafaudage, nacelle, chaise, carton, empilement d'objets...)				10		0				
	Zones présentant des parties en contrebas (fosse, quai, passerelle, regard, talus...)				10						
3. POSTURE DE TRAVAIL	Position assise prolongée				4		0				
	Position debout prolongée				4		0				
	Position à genoux prolongée				7		0				
	Gestes répétitifs				7		0				
	Postures de travail difficiles (torsion du tronc, bras au dessus du cœur, tronc fléchi...)				7		0				
4. PORT DE CHARGES ET	Manutention manuelle de charge lourde				7		0				
	Manutention de charges de façon répétitive relevant				7		0				

Méthodologie / Notice grille / critères évaluation / Trame type / Administratif / Scolaire et Cantine / Bâtiment voirie espaces verts / Entretien ménage / Police Muni

- Définir un plan d'actions
 - L'évaluation des risques (cotation) permet de hiérarchiser les risques et de prioriser les actions
 - Plans d'actions annuels et pluriannuels
 - Programme annuel de prévention du CHSCT
 - Réunions de suivi

DE L'ÉVALUATION AU PLAN D' ACTIONS

- Mettre en œuvre le plan d'actions

<i>Action à mettre en œuvre</i>	<i>Pilotes de l'action</i>	<i>Personnel concerné</i>	<i>Délai</i>	<i>Moyens nécessaires</i>	<i>Suivi</i>	<i>Observations</i>
Formation aux techniques d'élagage	M. X, service technique	Agents du service espaces verts	Juin 2016	2 jours de formation Coût de 800 Euros (200 Euros par jour et par agent)	Action terminée	2 agents ont suivi la formation

Le Document Unique...

- Mise à jour régulière (au moins annuelle)
- Suivi et validation des plans d'action

Un document **vivant et évolutif**

Véritable socle de la démarche de prévention des risques professionnels au sein de la collectivité

Les **ENJEUX** : la **PÉRENNISATION** de la démarche et l'**INTÉGRATION** des « réflexes prévention » dans les pratiques quotidiennes

DANS LE PROLONGEMENT DU DOCUMENT UNIQUE

- Actualisation ou création des fiches de postes
- Actions de formation inscrites dans le plan de formation de la collectivité
- Actions de prévention : achats d'équipements de travail, EPI, aménagements de postes, réflexion sur l'organisation
- Amélioration globale des conditions de travail

Points de vigilance en cas de sous-traitance:

- Participation effective de la collectivité
 - quelle appropriation?
- Conditions de mise à jour
 - Comment?
 - Par qui ?
 - Utilisation du fichier informatique modifiable
 - Maîtrise de la méthode de cotation

Fonds National de Prévention de la CNRACL/CDC : subvention de démarches d'évaluation des risques

- Financement du temps passé par les agents (hors élus) dans la démarche
- La subvention ne finance pas l'achat de matériels ou d'équipements de sécurité, les coûts d'intervention des prestataires
- En vigueur jusqu'à fin 2016...

https://www.cdc.retraites.fr/portail/spip.php?page=article&id_article=9849#pos

Saisie des AT/MP dans la base de données PRORISQ

- Contenu du dossier
 - Cahier des charges
 - Lettre d'engagement
 - Délibération de l'employeur
 - Avis du CHSCT
 - Devis + cahier des charges en cas de recours à un prestataire

La subvention est versée en une seule fois au terme de la démarche sur production des documents justifiant sa réalisation



MERCI pour votre attention